

Réunion mairie / directeurs / parents

Présents :

Mairie : Mme LASSALLE (Maire-adjointe), Mme Valérie BOURGEOUX (conseillère municipale), Fanny GASCARD (coordo périscolaire Chef-lieu), Julien BARTHOLOMEAU (Coordo périscolaire Parc), Fabien PEURO (coordo périscolaire Brassilly), Doris CORBET (responsable scolaire)

Ecoles : Maud TOMASI (Directrice Chef-lieu), Julien SCALABRINI (Directeur Brassilly), Tanguy SALER (Directeur Parc)

Parents école du Parc : Virginie EHRSAM, Séverine FONTAINE

Parents école du chef-lieu : Marie GOGET, Caroline LARRUE, Emmanuelle COULON-RIPOLL

Parents école de Brassilly : Marie PASINI, Sébastien CONTAT

Introduction :

Rappel :

1. La date de la prochaine commission est fixée lors de la commission précédente ; charge aux délégués de consulter les parents en amont. Il n'est pas utile de faire un rappel, la convocation reçue 15 jours/ 3 semaines avant suffit.
2. Les travaux de l'école du chef-lieu ne seront pas traités mais renvoyés à la réunion du 13/02.
3. Beaucoup de sujets sont à traiter en conseil d'école : certains ne seront donc pas abordés ce soir mais reportés en conseil d'école.

1. Les sujets abordés lors de la commission précédente qui nécessitaient un suivi

a. Ombrage dans la cour de l'école du Parc :

Ce sujet relève davantage du conseil d'école

b. Séparations WC des maternelles :

Ce sujet relève davantage du conseil d'école. Nous avons malgré tout interrogé personnel et enseignants. Les réponses reçues confirment l'existence de séparations dans les sanitaires des trois écoles, et que cela convient ; aucun problème lié à un manque d'intimité n'a été relevé.

c. Déjections canines :

Toute la signalétique « chiens tenus en laisse / déjections ramassées » est mise en place à chaque entrée sur le Parc : sacs Toutounet et poubelles sont à disposition sur place. L'arrêté est également affiché ce qui permet de verbaliser les contrevenants.

La police municipale passe régulièrement.

Il est à noter que les chiens sont bien tenus en laisse.

d. Demande de toilettes publiques à proximité de l'école du Parc :

La municipalité n'installera pas de toilettes publiques : il en existe déjà vers la maison de retraite au Crêt de Charvanod.

e. Sécurité du passage piétons en face de la mairie :

Pour rappel, c'est une zone 30, avec un dos d'âne.

Le radar pédagogique a été installé ce jour et permet de faire des relevés.

Les lampadaires défectueux ont été réparés : l'éclairage est revenu à l'identique par rapport à avant. Désormais, nous attendons les travaux du Syane : l'ensemble des éclairages va passer en LED courant 2024 : budget de 240 000€ d'investissement. L'éclairage sera plus efficace et plus économique.

f. Trottoirs vers l'ISETA :

Une liaison verte va être créée du cimetière jusqu'en bas de la commune vers O'tera. Travaux prévus en 2024/2025 et gérés par le Grand Annecy.

2. Protection des données : rappel des règles de protection des données

Suite à un questionnaire qui a été établi par les parents délégués de Brassilly en nommant des agents communaux, sans leur accord et celui de la commune, il est nécessaire de faire un rappel sur les obligations légales quant à la protection des données personnelles (RGPD : Règlement Général de la Protection des Données).

Pour rappel, tout agent exerçant une mission de service public, dispose du droit à la protection : dans le cas présent, le personnel de restauration mis en cause pour des faits liés à l'exercice de ses fonctions sera protégé par la Commune de Poisy.

Ainsi, face à ce sondage nominatif, la mairie a pris attache auprès du délégué RGPD du Grand Annecy, lequel nous a fait part des éléments suivants :

Il est de la responsabilité de la commune de protéger ses agents et de les tenir à l'écart de tous risques psycho-sociaux.

Il y a un risque pour ces mêmes personnes de se trouver exposées à des menaces ou à d'autres formes de harcèlement, notamment avec des questions relativement orientées.

Le fait de nommer les agents concernés n'est pas acceptable, sauf s'ils ont exprimé leurs accords formellement et en ayant avisé leur employeur.

Toute référence nominative concernant les agents municipaux doit être anonymisée ou supprimée

Les agents concernés et la mairie de Poisy sont légitimes à faire un signalement auprès de la CNIL pour usage de données à caractère personnel non licite, et éventuellement de faire un dépôt de plainte si des risques auprès des agents devraient se présenter.

Pour toutes prochaines "démarches" de ce type, en lien avec les agents de la commune, il est conseillé aux parents délégués de bien vouloir prendre attache avec la mairie en amont.

La mairie rappelle que tout problème :

- Sur le temps scolaire doit être signalé à l'enseignant ou au directeur.
- Sur le temps périscolaire doit être signalé au coordinateur périscolaire qui fera remonter en mairie si nécessaire. La création de ces trois postes visait entre autres cet objectif de lien entre les familles, la mairie, l'école.

De plus, il est rappelé que les parents délégués ne sont pas un intermédiaire entre les parents et les enseignants ou entre les parents et la mairie. Par ailleurs, ils représentent TOUS les parents et pas un seul parent.

Au même titre que si lors d'un questionnaire à question ouverte, les réponses mentionnent des noms, cette réponse ne peut être diffusée. Afin d'éviter cette situation, il est préférable dans le texte du questionnaire, de rappeler l'interdiction de faire apparaître tout élément permettant l'identification d'une personne.

Pour plus d'informations sur la protection des données, un guide spécifique aux associations est joint à ce compte-rendu

3. La présentation des projets périscolaires de l'année 2023/2024

Les projets périscolaires communs aux 3 écoles, passés et à venir durant cette année 2023/2024 sont présentés :

- La grande lessive
- La semaine des droits de l'enfant
- La tournée des jeux de société
- Le mois des producteurs locaux (4 au 29 mars)
- La semaine olympique et paralympique (2 au 6 avril)
- Les olympiades (20 au 24 mai)

Le power-point présenté est joint en annexe en anonymisant les enfants.

Nous rappelons aux parents que lors des inscriptions périscolaires, s'ils ne cochent pas oui à l'autorisation de photos, le « non » est coché d'office.

Rechercher qui est l'enfant sur la photo et s'il a une autorisation prend beaucoup de temps. Les parents proposent qu'ils soient systématiquement anonymisés et qu'éventuellement ceux qui le souhaitent demandent la photo de leur enfant.

Chaque coordinateur présente les autres activités passées ou à venir, sur son école :

Sur Brassilly :

- Activités manuelles : couture, peinture, confection de masques...
- Peu d'activités sportives jusqu'à présent mais cela va reprendre
- Danse
- Jeux de société
- Cartes pour les boîtes solidaires

Sur le Parc :

- Spectacle de fin d'année le jour du repas de Noël
- Jeux de société
- Préparation d'un autre spectacle

- Confection de masques
- Scrapbooking
- Cartes pour les boîtes solidaires

Sur le chef-lieu :

- Activités sportives,
- Activités manuelles
- Jeux de société
- Cartes de vœux
- Semaine du marathon des saveurs
- Repas de Noël avec venue du père Noël, décorations
- Ateliers nature (nichoirs, mangeoire)
- 22 mars : carnaval : confection déguisements, masques, maquillages
- Proposition de spectacle : à réfléchir (fête d'école parc/chef-lieu le 14 juin)

Les parents proposent que les services périscolaires affichent les fournitures dont ils auraient besoin pour leurs activités manuelles (recyclage...).

4. Le Conseil Municipal des Enfants :

Nos jeunes élus préparent actuellement plusieurs projets :

- Création de 3 boîtes à livres disposés dans la ville
- Alimentation du coin d'herbe par des modules de musculation

Ces projets doivent d'abord être présentés en municipalité.

Le 3 avril, l'ensemble des jeunes partent à Paris visiter le Sénat et l'Assemblée Nationale. Ils seront accueillis par un député et un sénateur de notre circonscription.

5. Questions diverses de Brassilly :

Vos retours positifs ont été transmis aux agents de la régie et aux agents du périscolaire matin/soir.

Concernant le manque d'accompagnement régulier aux devoirs le soir :

→ La réponse a déjà été apportée lors de la dernière Commission (voir le compte-rendu)

Concernant la sortie des enfants à 17h :

→ La réponse a déjà été apportée lors de la dernière Commission (voir le compte-rendu)

Concernant la cantine :

→ Nous n'avons pas encore le retour du sondage qualité d'Elior

→ La mairie invite 2 parents délégués par école à venir manger au restaurant de l'école du Parc le 8 avril en compagnie de la responsable Elior.

→ Rappel : les menus sont élaborés avec une diététicienne avec un objectif d'équilibre évidemment mais aussi d'éveil, d'éducation alimentaire : variété

Les menus sont grammés pour un repas complet (2 entrées au choix / plat / 2 produits laitiers au choix / 2 desserts au choix) ; un enfant qui ne mange pas d'entrée ne peut avoir plus de plat principal au risque qu'il en manque pour les autres (sauf rab)

- Serviettes : sujet en réflexion car le système actuel ne convient pas.
- Repas « veggie » : la loi impose un menu végétarien par semaine. Un second n'a pas été prévu dans le marché. Cependant, il est précisé qu'au prix actuel de la viande, en proposer à la cantine permet à certaines familles de s'assurer que leurs enfants en mangent.
- Prix de la cantine : La réponse a déjà été apportée lors de la dernière Commission (voir le compte-rendu)

Concernant les équipements de l'école, et notamment l'aménagement de la cour :

- Ce sujet relève davantage du conseil d'école.

Concernant les abords de l'école

- Le service scolaire a fait remonter aux services techniques l'importance de tailler les plantes pour plus de visibilité en sortie de parking.
- Le service scolaire a fait remonter à la Police municipale les incivilités des automobilistes (stationnement sur les trottoirs, vitesse excessive vers la crèche).

Les parents délégués s'interrogent sur les remontées de parents qui ont déjà fait l'objet d'une réponse précédemment. Il faut les renvoyer aux comptes-rendus précédents. Hormis lors de la 1^{ère} commission où de nouveaux parents peuvent avoir des interrogations, elles ne seront pas traitées en commission.

DATES A RETENIR

- Lundi 8 avril** : repas au restaurant du Parc : 2 parents délégués par école (invitation à venir)
- Lundi 13 mai** : une présentation des actions dirigées envers l'enfance et la jeunesse (PEDT)
- Mardi 11 juin** : commission scolaire